Candidatures jusqu'au vendredi 19 mars 2021

Appel à projets Patrimoine écrit 2021

Dans le cadre du Plan d'action pour le Patrimoine écrit (PAPE), le Service du livre et de la lecture (SLL) reconduit l'appel à projets national Patrimoine écrit, destiné à soutenir les projets concernant les collections patrimoniales des bibliothèques relevant de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale. Dépôt des dossiers jusqu'au vendredi 19 mars 2021.

Présentation de l'appel à projets 2021

Trois grands champs d'action

Le signalement de collections de manuscrits, de livres imprimés anciens, de fonds locaux et spécialisés et de documents iconographiques

Conduites dans le cadre du plan national de signalement des fonds patrimoniaux, que porte le ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de France (BnF), ces opérations ont vocation à enrichir les catalogues locaux et le Catalogue collectif de France (CCFr) ; elles peuvent prendre deux formes principales :

- L'inventaire de fonds et de collections.
- Des opérations de catalogage rétrospectif ou de rétroconversion de catalogues existants.

Attention : **sont exclues les opérations concernant les livres imprimés postérieurs à 1830 sauf pour les bibliothèques territoriales classées ou relevant d'une collectivité de plus de 500000 habitants**.

La conservation des collections

Ces opérations peuvent concerner différents niveaux de traitement, depuis les chantiers de récolement et d'estampillage, jusqu'à des opérations de conservation préventive (dépoussiérage, conditionnement) ou curative (désinfection, restauration), etc.

Attention, depuis l'année dernière **les opérations de restauration sont exclues**. Ces opérations sont en effet aidées par le dispositif « Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national » (ARPIN). Les bibliothèques intéressées pourront solliciter au fil de l'eau, jusqu'au 1er novembre de l'année en cours, une aide auprès du Service du livre et de lecture. Cette aide sera conditionnée à un avis favorable préalable d'experts réunis par le ministère.

La valorisation des collections

Ces opérations peuvent concerner des projets de médiation, d'éducation artistique et culturelle et d'exposition, etc.

Attention : **sont exclues les opérations de numérisation et de réalisation de portails numériques**.

Conditions d'éligibilité

Les projets peuvent être déposés par une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale, une structure régionale pour le livre,un établissement public d'enseignement supérieur, un laboratoire de recherche relevant de ce type d'établissement ou du CNRS.

Les projets doivent porter sur des opérations d'un montant global d'au moins 5000 euros hors taxes et le taux maximal d'aide est fixé à 80% du montant global hors taxes.

> De manière générale, une priorité sera accordée aux projets à dimension régionale ou interrégionale, associant plusieurs établissements ou collectivités, innovants, présentant une méthodologie clairement définie et pouvant être reprise par d'autres institutions

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les suivantes:

- Crédits de personnel.
- Achats de matériels (hors équipement informatique).
- Prestations diverses.

Les dossiers de candidatures et le règlement de l'appel à projets sont à télécharger directement sur le site du ministère de la Culture.Consulter et télécharger les documents de l'appel à projets Patrimoine écrit 2021 (nouvel onglet).

Calendrier

- **14 décembre 2020** : lancement de l'appel à projets et mise en ligne de la documentation sur le site Patrimoine des bibliothèques du Service du Livre et de la Lecture (nouvel onglet)
- **Vendredi 19 mars 2021** : date limite de remise des dossiers au Service du Livre et de la Lecture, avec copie pour avis à la DRAC concernée.
- **Semaine du 17 mai 2021** : réunion de la commission de sélection.
- **Semaine du 31 mai 2021** : notification des résultats et établissement des conventions avec les porteurs de projets retenus dans le cas où la subvention est supérieure à 23 000 €.
- **Juin 2021** : versement des subventions aux porteurs de projets.
- **31 décembre 2022** : remise des bilans et rapports financiers.

Contact et informations

Service du livre et de la lecture

Pierre-Jean Riamond
Téléphone : 01 40 15 75 29
Mail : pierre-jean.riamond@culture.gouv.fr

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Marie Boyer (départements 26, 38, 73, 74), conseillère pour le livre et la lecture
Contact : 04 72 00 44 82, anne-marie.boyer@culture.gouv.fr

Nicolas Douez (départements 03, 07, 15, 42, 43, 63), conseiller pour le livre et la lecture
Contact : 04 73 41 27 55, nicolas.douez@culture.gouv.fr

Noëlle Drognat-Landré (départements 01, 69 et Métropole de Lyon), conseillère pour le livre et la lecture
Contact : 04 72 00 44 16, noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr

---

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-patrimoine-ecrit-2021